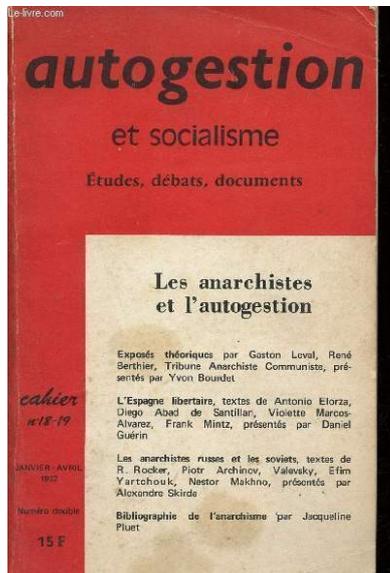


# Conceptions anarcho-syndicalistes de l'autogestion

René BERTHIER



En novembre 1965 s'était tenu à Bruxelles un colloque sur *L'Actualité de Proudhon*: c'est à l'issue de ce colloque que la revue *Autogestion* fut créée l'année suivante par Georges Gurvitch, Jean Bancal et Daniel Guérin, avec l'ambition d'initier la première encyclopédie spécialisée sur le thème de l'autogestion, consacrée entièrement à des recherches théoriques et historiques sur ce thème ainsi qu'à l'analyse scientifique des expériences ou des projets en cours à travers le monde (Afrique, Amériques, Europe, Moyen-Orient,...). La revue fut pendant un temps publiée avec le concours du Centre national de la recherche scientifique et fut dirigée par Serge Jonas jusqu'en 1979 puis par Olivier Corpet jusqu'à sa dernière livraison en 1986. Elle était

principalement animée par Yvon Bourdet et Jacqueline Pluet, et fit appel à de nombreux auteurs parmi les grands noms des sciences humaines issus de toutes les disciplines. La revue connut deux séries: la première série connut 43 numéros sous le nom d'origine, la deuxième à partir de 1970 avec 23 numéros, la revue étant rebaptisée *Autogestion et socialisme* et s'étant adjointe la collaboration de Claudie Weill, plutôt en sa qualité de germaniste que d'historienne spécialiste de la social-démocratie russe et de l'austro-marxisme. Claudie Weill et des militants parisiens de l'Alliance syndicaliste avaient établi de forts liens d'amitié en ces années 1970 et c'est par son intermédiaire que nous avons rencontré Yvon Bourdet, qui dirigeait la revue *Autogestion*. Une dernière série de la revue s'est vue affublée du pluriel pour devenir *Autogestions*.

Ces différentes mutations semblent bien avoir exprimé une progressive édulcoration de la notion d'autogestion, le marxisme tendant à tirer la couverture à soi et l'insistance étant plutôt mise sur l'autogestion yougoslave que sur l'expérience de l'Espagne révolutionnaire de la période 1936-1939. C'était l'époque où même la Ligue communiste révolutionnaire, une organisation trotskiste, commençait à se réclamer de l'autogestion, ce qui paraissait être le comble de l'opportunisme pour les anarchistes. Pour l'anecdote, les rares numéros que la revue a consacrés à l'anarchisme furent ceux qui connurent les meilleurs chiffres de vente... Paradoxalement, la revue disparut à la suite de conflits internes et de l'incapacité des différentes options qui s'affrontaient à pratiquer... l'autogestion.

*Conceptions anarcho-syndicalistes de l'autogestion* fut publié en 1972 dans le numéro thématique « Les anarchistes et l'autogestion » de la revue *Autogestion et socialisme*, études, débats, documents, N°18-19, 1972 pp. 57-69. L'auteur était à l'époque un jeune militant anarcho-syndicaliste qui venait de découvrir Pierre Besnard et qui avait très largement puisé dans l'œuvre de ce militant des années 1920-1930 les éléments de son article<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Les syndicats ouvriers et la révolution sociale*, Paris, 1930.

*Le monde nouveau, Organisation d'une société anarchiste*, CGT-SR, 1934.

# Conceptions anarcho-syndicalistes de l'autogestion<sup>2</sup>

Les libertaires furent les premiers et pendant longtemps les seuls à développer la théorie de l'autogestion et à en faire un principe d'action. Aujourd'hui, ce mot, très galvaudé, employé par un peu tout le monde, a perdu beaucoup de sa signification, dans la mesure où la réalité que ce mot implique peut être extrêmement variable selon celui qui s'en réclame.

« Autogestion », c'est avant tout le moyen de mettre en application le principe : l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. Ceci implique des structures organisationnelles qui permettent l'application de ce principe. Ces structures sont, au départ, essentiellement des organismes de base qui permettent l'expression de tous les travailleurs, à la fois sur le plan de l'entreprise et sur le lieu d'habitation. On voit donc déjà une première caractéristique de l'autogestion selon les anarcho-syndicalistes ; elle est, dès les structures élémentaires de la société (entreprise, localité), à la fois économique et politique.

L'organisme de base, le fondement du cadre institutionnel dans lequel se pratique l'autogestion, se situe sur le plan professionnel, économique, et sur le plan local, interprofessionnel, selon que le travailleur est concerné par des problèmes spécifiques à son entreprise, son industrie, ou à sa localité.

Autogestion signifie donc d'abord : « gestion directe des travailleurs dans l'organisme de base ». Les différentes *modalités* par lesquelles les travailleurs décident de l'organisation, de la gestion, etc., de cet organisme de base, pour importantes qu'elles soient, ne sont pas essentielles. Les différences spécifiques de chaque entreprise, localité, etc., rendront nécessaires des modalités différentes d'organisation. Une entreprise comme la régie Renault ne sera pas organisée de la même façon qu'une banque, pour la simple raison que les conditions objectives de travail sont différentes. Notre but n'est donc pas d'avancer un « statut type » d'autogestion.

Ceux qui ont « découvert » l'autogestion en mai 68, et qui théorisent ce que les anarcho-syndicalistes espagnols ont pratiqué à grande échelle il y a trente ans, mettent à tort l'accent sur l'autogestion de l'entreprise, c'est-à-dire qu'ils restent au niveau de la micro-économie.

Des exemples intéressants ont été présentés dans la revue « Autogestion », mais jusqu'ici, très peu de choses ont été dites sur l'organisation générale de la société en régime d'autogestion.

L'anarcho-syndicalisme s'est attaché dès le départ à définir cette organisation générale, considérant cette dernière comme aussi importante, sinon plus, que l'autogestion des unités économiques et politiques de base, la micro-autogestion pourrait-on dire. Car c'est cette organisation générale qui donnera son vrai caractère à l'autogestion.

Quel intérêt y a-t-il à ce que les usines soient « autogérées » si leurs relations entre elles, leurs relations avec leur branche d'industrie et avec l'économie en général, ne se font pas selon les mêmes principes ? Quel intérêt y a-t-il à ce qu'une localité soit « autogérée » si cette localité n'a pas de relations d'autogestion avec la région et le pays entier ?

---

2 Ce texte a été rédigé par un militant de *l'Alliance syndicaliste*, organisation anarcho-syndicaliste et syndicaliste révolutionnaire fondée après mai 68 et dont la presse a parlé à l'occasion du dernier congrès F.O. Son organe mensuel est *Solidarité ouvrière*. Toutefois, il n'est pas signé du nom de *l'Alliance syndicaliste* car il n'a circulé que dans le groupe de la région parisienne.

Mais, nous dira-t-on, autogérer tout un pays est une absurdité ! La gestion directe de toute une branche d'industrie, à plus forte raison de tout un pays, c'est de l'utopie !

C'est vrai, si on considère que l'autogestion étendue à toute la société signifie rassembler cinquante millions d'individus sur une place publique pour leur demander s'il est opportun de construire une route à tel endroit ou un barrage à tel autre...

D'éminents « anarchistes », au vu de cela, considérant qu'il est impossible d'instituer la « démocratie directe » au sens le plus littéral du mot, dans les grandes unités économiques et politiques, ont préconisé de fonder des communautés, et que là était l'avenir de l'humanité...

Nous considérons que de tels raisonnements vont à contre-courant de l'histoire, ce qui ne signifie d'ailleurs pas que nous soyons hostiles à la décentralisation économique et politique, bien au contraire.

## **LE FEDERALISME, PRINCIPE DE L'AUTOGESTION SOCIALE**

Comment les diverses entreprises et localités d'un pays peuvent-elles s'organiser sans que cela remette en cause le principe de l'autogestion ? Selon les anarcho-syndicalistes, l'organisation générale de la société en régime d'autogestion ne peut se faire que par le fédéralisme. C'est pourquoi il faut dire quelques mots sur cette notion, elle aussi souvent déformée.

Le fédéralisme s'oppose au centralisme dans ce sens que le premier fonctionne de bas en haut tandis que le second fonctionne de haut en bas, sans consultation préalable. Le fédéralisme établit l'intérêt général par voie de consultation d'échelon en échelon, le centralisme s'impose sans le déterminer ni le discuter.

Dans le système fédéraliste, quand le travailleur transmet ou délègue tout ou partie de ses droits à des mandataires, individuels ou collectifs, ce n'est qu'après discussion et accord précis, sous contrôle permanent et sévère. Il peut, à tout moment, révoquer son mandataire et le remplacer. Dans le système centraliste, fût-il « démocratique », la base n'a en définitive aucun pouvoir sur le sommet.

Les mandataires appliquent strictement leur mandat, et rendent compte de celui-ci à ceux qui les ont mandatés. Ces derniers ont tout droit de dire si oui ou non le mandat a été respecté, d'approuver ou de désapprouver le mandataire.

Le but du fédéralisme est la représentation des intérêts collectifs des travailleurs, exprimés par les travailleurs eux-mêmes. Il fonctionne à l'aide de deux courants, l'un de la base au sommet, l'autre du sommet à la base. Le premier courant, c'est la discussion et la décision ; le second, c'est l'action.

La discussion a pour but d'éliminer les intérêts particuliers et de faire surgir l'intérêt général au premier chef dans la cellule de base, puis d'échelon en échelon, jusqu'au sommet. C'est ainsi que se crée, en partant de la base pour arriver au sommet, une succession d'organismes de délibération qui expriment la pensée, l'intérêt commun, les décisions collectives.

Si le mouvement ascendant permet de définir l'intérêt général, les principes, la tactique à suivre, et, en gros, les modalités générales d'organisation sociale, le mouvement descendant permet de les matérialiser pour l'action à tous les plans.

Le sommet, expression contrôlée des divers échelons inférieurs, désigne selon les décisions de Congrès, souverains puisqu'ils sont l'émanation de la base, la formule générale d'action et la transmet aux échelons immédiatement inférieurs, les régions. Les régions agissent de même avec les localités qui les

composent et donnent à celles-ci le cadre général d'action régionale, auquel viennent s'ajouter les propres nécessités des localités. Le même processus s'applique aux localités.

Le courant descendant est donc l'exécution, par chaque échelon dans son cadre bien défini, des décisions prises par l'ensemble des travailleurs ou groupements de travailleurs. Cela implique un certain nombre de choses.

Dans le cadre syndical :

1 – L'individu est libre dans son syndicat, il y exprime en toute occasion son opinion, donne son avis sur toutes les questions, à la seule condition de respecter les décisions prises par l'Assemblée générale du syndicat, après délibération.

2 – Les syndicats sont libres dans leurs Unions locales, Unions régionales, Fédérations d'industrie, à la seule condition de respecter et d'exécuter les décisions des divers organismes après avoir donné leur point de vue.

3 – la même liberté est conférée aux Unions locales, Unions régionales, Fédérations d'industrie, dans les mêmes conditions, au sein de la Confédération, et dans l'internationale éventuellement.

Les travailleurs ont donc, collectivement et à tous les échelons, le pouvoir de décision. Ils ont constamment entre leurs mains la direction réelle de leurs organisations.

On voit donc que, contrairement à ce que disent les détracteurs de l'anarcho-syndicalisme et du syndicalisme révolutionnaire, nous nous plaçons loin au-dessus des problèmes catégoriels, corporatifs et locaux ; l'autogestion ne peut exister, et survivre si elle est appliquée dans le cadre du système capitaliste, et si elle n'est pas généralisée à tous les aspects de la vie économique et sociale ; elle est incompatible avec tout système économique et politique centralisé, avec l'État.

Mais il faut être conscients aussi que l'organisation économique et politique de la société implique une coordination des activités du pays, coordination qui peut être étendue au niveau international. C'est en ce sens que le fédéralisme est le complément nécessaire de l'autogestion.

## **LES ROUAGES DE L'AUTOGESTION FEDERALISTE**

Dans la conception anarcho-syndicaliste, le fédéralisme est à la fois vertical et horizontal.

Sur le plan vertical, chaque entreprise est fédérée aux autres entreprises de la branche d'industrie, jusqu'au niveau national, et les différentes fédérations d'industries fédérées entre elles, constituent une Confédération.

Sur le plan horizontal, chaque entreprise d'une branche d'industrie est fédérée aux autres entreprises de la localité, constituant l'Union locale, les Unions locales sont fédérées entre elles dans la région, les Unions régionales sont fédérées entre elles dans la confédération. Ainsi, que ce soit dans l'entreprise, dans la branche d'industrie, dans l'économie dans son ensemble ; que ce soit dans la localité, dans la région, dans le pays, tous les aspects de la vie économique, politique et sociale se trouvent sous le contrôle des travailleurs et de leur organisation de classe. C'est dans cette organisation que se font les décisions, et c'est par cette organisation que sont appliquées les décisions concernant l'activité économique, politique du pays.

Le dernier numéro de la revue *Autogestion* traitait du problème de l'autogestion et des syndicats. L'anarcho-syndicalisme et le syndicalisme révolutionnaire, considèrent que le syndicat, étant

l'organisation de classe du prolétariat, c'est à lui que revient le rôle d'organisation de la société, généralement attribué aux partis politiques. Aussi, l'anarcho-syndicalisme est-il en opposition totale avec le principe même du parti politique. Il va sans dire aussi que ce type de syndicalisme n'a pas grand chose de commun avec les syndicats traditionnels existants.

L'autogestion, telle que nous la concevons, se fait dans le cadre même du syndicat, et non pas en opposition avec lui. Le syndicat n'est que la structure qui permet à l'autogestion d'avoir une portée nationale, voire internationale. Le syndicat, à la limite, n'est que la fédération des conseils ouvriers : la différence essentielle étant que le syndicat existe déjà dans la société capitaliste, qu'il y est un organe de défense des travailleurs, et que dans son sein, les travailleurs se préparent à la gestion collective, à l'autogestion. Il n'y a donc aucune incompatibilité entre syndicat et conseil ouvrier.

### **Le comité d'atelier**

Chaque atelier, service, élit un comité d'atelier à raison d'un délégué par 20 ou 50 travailleurs comme cela se fait actuellement en Italie dans la métallurgie. Les délégués sont révocables à tout instant, ils sont pleinement représentatifs du syndicat ; leur tâche est d'analyser les conditions de travail dans leur atelier, d'en établir avec les travailleurs, les normes, de formuler toutes les questions soulevées par les travailleurs sur l'organisation du travail au conseil d'usine. Le délégué d'atelier est responsable de l'application et de la protection des droits des travailleurs.

C'est dans les assemblées générales d'atelier, d'usine

et de syndicat, que les travailleurs déterminent les conditions dans lesquelles ils estiment devoir travailler, et déterminent la politique économique à suivre et élisent les sections techniques chargées de la gestion des entreprises.

### **Le conseil d'usine**

Les délégués d'atelier réunis forment le conseil d'usine. Le conseil d'usine est composé des représentants de tous les services de l'entreprise. Le conseil d'usine est l'organe essentiel du syndicat dans l'entreprise ; il doit être capable de faire la synthèse politique des différents besoins des travailleurs, reliant les intérêts de groupes isolés à la stratégie du mouvement dans son ensemble. Il représente les intérêts des travailleurs de l'entreprise, il est aussi leur organe d'exécution.

Le conseil d'usine a charge de distribuer le travail aux ateliers, de s'assurer de son exécution, de pourvoir à l'approvisionnement, au transport, suivant les instructions qu'il recevra du syndicat d'industrie.

Il lui appartient d'établir entre les ateliers les liaisons nécessaires, d'organiser le travail dans les meilleures conditions possibles, etc.

A ce point se pose une question de la plus haute importance : quelle doit être la cellule de base de la production ? Le comité d'atelier, le conseil d'usine, ou le syndicat d'industrie ? Pour les anarcho-syndicalistes, la cellule de base de la production est le syndicat d'industrie. Étant formé par l'ensemble des travailleurs de tous les ateliers de toutes les usines d'une même localité, d'une même industrie (exemple : syndicat des transports de telle ville), il est l'organe le plus apte à organiser et à diriger la production dans une localité. C'est lui qui représente les travailleurs de son industrie à l'union locale et au conseil économique local, son organe technique.

Les conseils d'usine et les comités d'atelier, au contraire, spécialisés dans une branche d'industrie ou une partie de cette branche, ne sont pas en mesure d'organiser toute une industrie ni d'assurer la liaison nécessaire entre toutes les

usines d'une localité ressortissant d'une même industrie ; leur activité se limite forcément à leur atelier ou à leur usine. C'est donc à travers les syndicats d'industrie que se fait la fédération des conseils d'usine.

Outre des raisons d'efficacité, les anarcho-syndicalistes, en considérant le syndicat d'industrie comme organisme de base de la production, sont motivés par le souci d'éviter tout corporatisme, et toute tendance qui pourrait se manifester chez les travailleurs à se considérer comme individuellement propriétaires de leur entreprise et non plus collectivement ; le souci d'éviter une rivalité entre les travailleurs des différentes entreprises, etc.

### **Les syndicats d'industrie**

Il est nécessaire de coordonner les activités des entreprises de la localité : approvisionnement en matières premières, stockage, transports, etc. ; la situation même du syndicat d'industrie, sa constitution lui indiquent le rôle qu'il a à jouer dans l'organisation économique de la localité. C'est lui qui remet à l'union locale la production industrielle en vue d'une répartition ou d'un échange par les offices communaux qualifiés.

### **Les Unions locales**

Ce sont des organismes complets de la production, dont la sphère d'activité détermine l'étendue de la commune, organisme politique ; elles ont pour rôle de diriger toute la production de la localité, de la faire exécuter suivant le programme établi par le conseil économique du travail — organisme confédéral dont les membres sont les représentants des fédérations d'industrie, et dont le rôle est d'ordre technique exclusivement. Les Unions locales sont administrées par un conseil désigné par les syndicats réunis en congrès. La gestion est contrôlée de façon périodique et fréquente par un comité composé de délégués directs des syndicats.

Elles assurent la liaison entre tous les syndicats locaux et coordonne leur activité. C'est sur elle que repose tout le système d'organisation locale.

### **Les Unions régionales**

Elles jouent, dans l'étendue de leur sphère d'activité, le même rôle que les Unions locales, mais d'une façon beaucoup plus vaste. Leur comité, composé de représentants des unions locales, a charge, avec le concours des fédérations régionales d'industrie, de coordonner et de diriger toute l'organisation de la production régionale, de la faire exécuter selon les directives du Conseil économique du travail.

### **Les organismes nationaux**

Les fédérations d'industrie sont constituées par tous les syndicats d'une même branche de l'économie, sur le plan national. Elles sont donc en mesure, chacune dans leur industrie, de connaître la capacité de production de l'industrie, l'état général des ressources, l'importance des importations nécessaires et celle des exportations possibles. Des représentants des fédérations d'industrie forment, réunis, le Conseil économique du travail qui fournit aux organismes économiques et sociaux tous les renseignements nécessaires sur tous les plans, dans tous les domaines.

En possession de tous les renseignements concernant la production, la consommation et l'échange, renseignements qui lui auront été fournis par tous les échelons inférieurs selon le processus du fédéralisme démocratique, il sera

en mesure, avec le concours des différents offices qualifiés, d'indiquer aux régions par industrie la production à effectuer, d'organiser l'alimentation en matières premières, les importations et l'exportation.

Le conseil économique du travail est sous le contrôle de la Confédération, seule responsable devant les syndicats. C'est lui qui renseignera les conseils économiques régionaux qui eux-mêmes distribueront le travail aux conseils locaux et ceux-ci aux syndicats.

L'exposé ci-dessus ne prétend être ni immuable, ni complet. Beaucoup de points restent en suspens pour ceux qui veulent aller jusqu'au détail ; inversement, ceux qui, selon la tradition marxiste, pensent qu'il ne faut pas donner la recette de la marmite de la révolution, ceux-là peuvent penser que dans notre exposé il y en a trop.

Pourtant, ce n'est pas une recette que nous avons donnée. Nous sommes parfaitement conscients des problèmes que pose la démarche que nous suivons, mais nous ne prétendons pas exposer *ex nihilo* un système qui ne fonctionne parfaitement que sur le papier.

Trop souvent, ces intellectuels mêmes qui font aujourd'hui l'apologie de l'autogestion, ignorent totalement que les anarcho-syndicalistes espagnols ont organisé l'industrie et l'agriculture sur plusieurs provinces — et avec d'incontestables succès économiques, compte tenu des circonstances de la guerre.

Dans la C.F.D.T., qui fait de l'autogestion son cheval de bataille, et qui est si friande d'expériences en la matière, pratiquement aucun militant n'a entendu parler de l'autogestion révolutionnaire en Espagne.

Il est donc facile, lorsqu'on ignore — ou feint d'ignorer — les expériences auxquelles nous nous référons, de nous accuser de faire de l'autogestion sur le papier, de l'utopie, pour tout dire. La véritable conspiration du silence qui entoure l'autogestion révolutionnaire espagnole, s'explique en grande partie par le fait que cette expérience est un *démenti historique total* à tous les présupposés du marxisme et plus particulièrement du léninisme : en particulier le fait que le syndicat ne peut prendre en charge l'organisation de la société.

Nous n'avons donc rien inventé : nous venons simplement de décrire le schéma d'organisation de l'économie contrôlée par la C.N.T., organisation anarcho-syndicaliste forte alors de 2 millions d'adhérents. Il n'était pas dans notre intention d'établir un programme. Nous ne cherchons pas à appliquer aujourd'hui en France ce qui était valable il y a trente ans en Espagne. Par ailleurs il n'était pas dans le cadre du sujet d'exposer un point de vue tactique sur la démarche à suivre dans le cadre de la situation politique et économique actuelle.

Mais nous pensons que pour construire il faut avoir une idée de ce qu'on veut bâtir, fut-elle générale. Plus les travailleurs y réfléchiront avant la révolution, moins ils perdront de temps après, même si de grandes modifications doivent être apportées. Sans préparation à l'autogestion, il n'y a pas d'autogestion possible. Je ne citerai pour exemple qu'un passage du manifeste de l'Alliance syndicaliste :

« La préparation des travailleurs manuels et intellectuels à la gestion directe et responsable des entreprises industrielles et agricoles et des services publics, selon les normes adéquates à leur diversité et à leur fonction... nécessite le développement des capacités gestionnaires ou autogestionnaires des travailleurs.

« Et dans ce sens, une partie du travail de l'Alliance sera de

développer les connaissances socio-économiques de ses membres et du plus grand nombre de travailleurs possible. »

Le système autogestionnaire que nous préconisons a ses racines dans la réalité d'aujourd'hui, dans le mouvement ouvrier. Nous ne faisons qu'observer, analyser son expérience historique en matière d'organisation. Ce n'est qu'à partir de cela que nous pouvons déterminer les lignes générales de ce que pourra être l'autogestion. Les structures générales de l'autogestion existent déjà ainsi que son cadre organisationnel, dans l'expérience et les acquis de la classe ouvrière. Chercher ailleurs l'autogestion et le socialisme, c'est *cela* l'utopie.

L'un des buts essentiels que nous nous fixons, c'est de montrer aux travailleurs que les formes générales de l'autogestion peuvent être déduites de leurs formes d'action et d'organisation actuelles. Le cadre dans lequel peut se pratiquer l'autogestion existe déjà, mais il se trouve être comme une machine puissante qu'on fait tourner au ralenti : ou plutôt que des forces contraires au mouvement ouvrier s'efforcent de faire tourner au ralenti.

Le rôle des militants anarcho-syndicalistes et syndicalistes révolutionnaires, c'est de s'efforcer de donner à cette structure des prérogatives accrues, un rôle pratique et théorique plus grand, d'étendre son champ d'application à tous les domaines de la vie sociale. Il faut donner au syndicat un rôle *qualitativement différent*, exposer une doctrine selon laquelle *rien n'est étranger au syndicat*.

La meilleure définition de l'autogestion ouvrière telle que nous la concevons, et qui se trouve être (involontairement) la meilleure apologie, c'est Lénine qui la donne, ce qui prouve d'ailleurs qu'il avait parfaitement compris le danger :

« ...syndicaliser l'État, cela équivaut à remettre l'appareil du Conseil Supérieur de l'Économie Nationale, par petits morceaux, entre les mains des syndicats correspondants » ...

« Le syndicalisme confie la gestion des branches de l'industrie (...) à la masse des ouvriers sans parti, répartis dans les différentes productions. »

« Si les syndicats, c'est-à-dire, pour les 9/10, les ouvriers sans parti, désignent (...) la direction de l'industrie, à *quoi le parti sert-il ?* » (« La crise du parti », 19 janvier 1921.)

René BERTHIER